

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-089 du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/065 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de CLICHY-LA-GARENNE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006.037 du 2 février 2006 et ses annexes, mis à jour par les arrêtés préfectoraux DDE/SEU/SE n° 2007.274 du 8 juin 2007 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2008.010 du 23 juillet 2008 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2010.074 du 14 juin 2010 et ses annexes et DRIEA IDF 2011-2-079 du 15 septembre 2011 et son annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/065 du 7 février 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Clichy-la-Garenne;

Vu l'arrêté préfectoral DRCT/1 n° 2004-01 du 9 janvier 2004 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine sur le territoire des communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Clichy-sur-Seine, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La commune de Clichy-la-Garenne est exposée au risque naturel d'inondation par débordement de la Seine.

ARTICLE 2:

Les éléments nécessaires à l'établissement du formulaire d'<u>« état des risques naturels et technologiques »</u> pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Clichy-la-Garenne sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés,
- de la cartographie des zones réglementées, en l'occurrence la carte du périmètre réglementaire sur la commune de Clichy-la-Garenne du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Clichy-la-Garenne et en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur les sites Internet de la Préfecture et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement.

ARTICLE 3:

L'obligation d' <u>« information sur les sinistres »</u> prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en Préfecture des Hauts-de-Seine et mairie de Clichy-la-Garenne.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : www.prim.net, rubrique « ma commune face aux risques ».

ARTICLE 4:

Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune de Clichy-la-Garenne.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Clichy-la-Garenne et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 5:

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement, M. le Directeur l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine et M. le Maire de la commune de Clichy-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Nanterre, le 11 5 SEP. 2011

Le Préfet,

Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine

Didier MONTCHAMP



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CLICHY-LA-GARENNE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

La commune est située dans le	périmètre d'un PPR	n			oui X	non	
approuvé		9 janvier 20	04	aléa			n
	date			aléa			
Les documents de référence se	ont :						
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine en					Consultable sur Internet X		
date du 9 janvier 2004					_		
					Consultabl	e sur Internet	_
Situation de la commune au re	egard d'un plan de i	orévention de ri	enues ter	hnologigu	es [PPR t	1	
situation de la commune au n	egaru u un pian ue i	prevention de n	oqueo tee	imologiqu	co prince		
La commune est située dans le	e périmètre d'un PPR	t			oui	non	X
	date			effet			_
	date			effet			
	date			effet			
	date			effet	Consultab		
	date			effet	Consultab Consultab	le sur Internet	
Les documents de référence s	date date ont :			effet effet	Consultab Consultab Consultab	le sur Internet le sur Internet le sur Internet	
Les documents de référence s	date date ont :	glementaire poi	ur la prise	effet effet	Consultab Consultab Consultab e de la sismi	le sur Internet le sur Internet le sur Internet	
Les documents de référence s Situation de la commune au r	date date ont :	glementaire poi	ur la prise	effet effet	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 4 et 2010-1255	le sur Internet le sur Internet le sur Internet	
Les documents de référence s Situation de la commune au r	datedate ont : egard du zonage rég	glementaire pou	u r la prise par les décre	effeteffet en comptets n°2010-125	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 4 et 2010-1255	le sur Internet le sur Internet le sur Internet le cité	
Les documents de référence s Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F	datedate ont : egard du zonage rég R 125-23 du code de l'envir	glementaire pot ronnement modifiés Forte zone 5	u r la prise par les décre Moyenne	effeteffet en comptets n°2010-125 Modérée	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 64 et 2010-1255 Faible	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	
Les documents de référence s Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F La commune est située dans une	datedate ont : egard du zonage rég R 125-23 du code de l'envir	glementaire por ronnement modifiés Forte	u r la prise par les décre Moyenne	effeteffet en comptets n°2010-125 Modérée	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 64 et 2010-1255 Faible	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	
Les documents de référence s Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F	datedate ont : egard du zonage régard du zonage régard du zonage régard du zonage régard du code de l'envir	glementaire pour ronnement modifiés Forte zone 5 Dièces jointes	u r la prise par les décre Moyenne zone 4	en compte ts n°2010-125 Modérée zone 3	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 4 et 2010-1255 Faible zone 2	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	
Les documents de référence s Situation de la commune au r en application des articles R 563-4 et F La commune est située dans une Cartographie	date date ont: egard du zonage rég a 125-23 du code de l'envir zone de sismicité permettant la localisation de	glementaire pour ronnement modifiés Forte zone 5 Dièces jointes	ur la prise par les décre Moyenne zone 4	effeteffet en comptets n°2010-125 Modérée zone 3	Consultab Consultab Consultab e de la sismi 34 et 2010-1255 Faible zone 2	le sur Internet le sur Internet le sur Internet icité Très faible	

Date 15 SEP. 2011

Le préfet de département

Le préfet de la Préfection
des Houte



Périmètre réglementaire du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine

